



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

élèves

Question au Gouvernement n° 4325

Texte de la question

## LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE

**M. le président.** La parole est à M. Patrick Vignal, pour le groupe socialiste, écologiste et républicain.

**M. Patrick Vignal.** Je salue tout d'abord les élèves de la fabrique numérique de Lunel, présents dans les tribunes, et remercie les deux fées de cette école, Myriam El Khomri et Hélène Geoffroy ! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain.*)

Ma question s'adresse à Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Depuis plusieurs années, les phénomènes de harcèlement à l'école sont mis en lumière par la multiplication de faits divers très graves. Le harcèlement à l'école, qui fragilise grandement nos enfants, peut détruire une vie. Il est difficile à identifier et nos enfants en sont souvent victimes. Avec l'essor des réseaux sociaux, qui constituent certes un formidable outil de communication, le harcèlement a franchi les portes de l'école. Devenu continu, il laisse ses victimes seules. Le premier réflexe d'un enfant harcelé, c'est de garder le silence.

Pour contrer ce fléau, il faut certainement améliorer la formation des enseignants afin qu'ils détectent ces situations. Il faut accompagner la communauté éducative, mais aussi sensibiliser les élèves afin qu'ils en prennent conscience. Vous avez certes pris des dispositions, madame la ministre, telles que la mise en application de la formation des enseignants et la mise en place d'un numéro vert pour les victimes et leurs proches. Depuis 2012, des postes d'auxiliaires chargés de la prévention et de la sécurité ont été créés et une délégation ministérielle spécialisée a été mise en place. Le harcèlement à l'école n'est pas une affaire d'enfants, car il peut briser des vies. À la veille de la journée nationale de mobilisation contre le harcèlement scolaire, nous devons soutenir les enseignants, les parents et les élèves. Madame la ministre, pouvez-vous détailler les dispositifs mis en place par l'éducation nationale afin de lutter contre... (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain.*)

**M. le président.** Merci, cher collègue.

La parole est à Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

**Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** En effet, monsieur le député, le harcèlement sous toutes ses formes, numérique notamment, fait considérablement souffrir des centaines de milliers d'enfants. Ce sujet a longtemps été sous-estimé. Autrefois d'ailleurs, et encore il y a quelques années, on n'utilisait même pas le terme « harcèlement » : on parlait de brimades, considérées comme un passage obligé, un rite dans la scolarité des élèves qui finirait par passer – mais cela détruisait des centaines de milliers de vies. C'est la raison pour laquelle le ministère de l'éducation

nationale s'est doté depuis 2013 d'une véritable politique publique structurée de lutte contre le harcèlement scolaire, que je n'ai cessé de renforcer depuis que j'ai accédé à ces responsabilités. Il s'agit d'abord de sensibiliser le grand public, c'est-à-dire la communauté éducative dans son ensemble, y compris les parents, afin d'augmenter leur niveau de vigilance sur ce sujet auprès de leurs enfants.

Tel sera l'objet demain de la deuxième journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire, qui placera la focale sur le cyber-harcèlement. Un clip très grand public sera diffusé sur quasiment toutes les chaînes de France, ce dont je les remercie. Il s'agit ensuite de prévenir, c'est-à-dire d'apprendre aux enfants, dès leur plus jeune âge, à se comporter dignement. Grâce aux nouveaux programmes que nous avons fait entrer en vigueur, l'enseignement moral et civique permet pour la première fois d'aborder systématiquement la lutte contre le harcèlement scolaire au cours de la scolarité. Troisièmement, il faut former les personnels éducatifs. 200 000 d'entre eux ont été sensibilisés à ce sujet et savent désormais mieux repérer le phénomène et le prendre en charge.

Enfin, il faut prendre en charge les victimes. Je rappelle d'abord qu'il existe un numéro vert, le 3020, afin que tous ceux qui estiment que le sujet n'a pas été suffisamment bien traité dans leur établissement scolaire sachent qu'il existe des professionnels qui sont à leur écoute et à même de le traiter. Par ailleurs, prendre en charge, c'est sanctionner et éduquer. Toutes ces mesures produisent des résultats. Cette année, pour la première fois depuis vingt ans, nous avons constaté une baisse de 15 % du harcèlement au collège. Il faut continuer !  
*(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain et du groupe radical, républicain, démocrate et progressiste.)*

## Données clés

**Auteur :** [M. Patrick Vignal](#)

**Circonscription :** Hérault (9<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 4325

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [3 novembre 2016](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [3 novembre 2016](#)